

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Martinique

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique
2 rue du Temple
Morne TARTENSON
97200 Fort-de-France
Tél : 0596 71 32 22

**FOURNITURE DE PRESTATIONS D'ANIMATIONS Et DE PHOTOGRAPHIES
POUR L'ENSEMBLE DES MANIFESTATIONS ET REUNIONS ORGANISEES
PAR LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION MARTINIQUE**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHE N°CMAR2018/CMAR/10

**ACCORD CADRE
Procédure Adaptée**

Articles 28 à 30, 76 et 77 du Code des Marchés Publics



ARTICLE 1 – PREAMBULE - GENERALITES

1.1 - Préambule

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR), est un établissement administratifs publics de l'Etat. Elle est administrée par des artisans élus.

Notamment chargée d'assurer la promotion du secteur des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat développe une communication adaptée auprès de ses divers publics :

- Chefs d'entreprises artisanales,
- Conjoint du Chef d'Entreprise artisanale,
- Salariés du secteur des métiers,
- Apprentis,
- Stagiaires de la Formation Professionnelle,
- Demandeurs d'emploi,
- Familles et jeunes en recherche d'orientation,
- Les porteurs de projets,
- Le grand public,
- Les prescripteurs et les partenaires.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique compte près de 114 agents.

Le siège de la CMA de Région Martinique est situé: 2 rue du Temple - Morne TARTENSON - 97200 Fort-de-France – www.cma-martinique.com.

Elle dispose de 2 établissements annexes :

- Le Centre de Formation d'apprentis –
- Une antenne à Sainte Marie -

1.2 - Objectif

Le Président et les Elus de la CMAR souhaitent donner la meilleure image possible de l'institution et des actions qu'ils mènent en faveur de l'Artisanat de Martinique et des différents publics de leur établissement, et souhaitent valoriser également l'Artisanat à l'occasion des différentes manifestations..

Ils souhaitent donc que :

- chaque prestation d'animation soit inoubliable, professionnelle, dynamique, conviviale et efficace en direction des différents publics de la manifestation,
- chaque photographie mette en valeur et en relief la dynamique développée.

1.3 – Information sur les invités aux manifestations :

Les invités aux manifestations de la CMAR peuvent être (liste non exhaustive) :

- Des Chefs d'Entreprises Artisanales (*Les Elus de la CMAR sont très attachés à ce point, vu qu'ils veulent absolument montrer que la CMAR soit la « **Maison des Artisans** »*), leurs conjoints et leurs salariés,
- Les invités protocolaires et divers partenaires économiques,
- Les responsables des différentes Institutions (CTM, Préfecture, etc...),
- Les Présidents de Communautés d'Agglo,
- Les Maires des Communes,
- Les Elus de la CMAR,
- Les Membres Associés de la CMAR,

- Les Présidents d'Organisation Professionnelle du secteur des Métiers,
- Les jeunes apprentis et leurs familles,
- Des récipiendaires de diplômes de la formation initiale et continue,
- Des membres du Personnel de la CMAR,
- La Presse,
- Etc...

1.4 - Organisation

- Les prestataires retenus pour l'animation travailleront en étroite collaboration avec le Directeur du Service concerné par la manifestation et le Directeur de la Communication,
- Les prestataires retenus pour la photographie travailleront en lien avec le Directeur de la communication, après que la politique de l'action événementielle ait été définie par le Président et les élus en charge du dossier.
- Le prestataire désignera un chef de projet pour chaque lot

ARTICLE 2 - OBJET DE L'ACCORD CADRE

Le présent accord cadre et les marchés subséquents qui seront conclus sur son fondement ont pour objet :

- Lot 1 : fourniture de prestations d'animations pour l'ensemble des manifestations et réunions organisés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique.

Le présent accord-cadre est un accord-cadre multi-attributaires et sera conclu avec 3 opérateurs économiques maximum sous réserve d'un nombre de candidats suffisants.

- Lot 2 : la fourniture de prestations de photographies pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique.

Le présent accord-cadre est un accord-cadre multi-attributaires et sera conclu avec 3 opérateurs économiques maximum sous réserve d'un nombre de candidats suffisants.

ARTICLE 3 – FORME DE L'ACCORD CADRE

Le présent marché est passé conformément aux dispositions prévues aux articles 28 et 30 du Code des marchés publics.

En application de l'article 76 du CMP, 3 entreprises au maximum seront retenues comme titulaires de l'accord cadre sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Les marchés qui seront passés sur le fondement de cet accord cadre seront des marchés à bons de commande en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

L'accord cadre est conclu sans minimum et sans maximum.

L'accord cadre est alloti.

ARTICLE 4 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

4-1Lot 1 "Animation"

Il est demandé au titulaire d'assurer l'animation d'évènements organisés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, *-en intérieur ou en « extérieur »* -, ou dans tout autre lieu du territoire de la Martinique, qui pourraient être, à titre d'exemple :

- Soirée de remise de Titres de qualification à des Chefs d'Entreprise Artisanales,
- Actions de Mise à l'honneur d'entreprises artisanales
- Soirée trophées « Concours de l'Innovation Artisanale »,
- Fête de la Formation avec remise de Diplômes,
- Tables rondes « débats » sur différents thèmes
- Remise de trophées ou de distinctions à des Chefs d'entreprises artisanales,
- Mise en valeur d'action(s) de la CMAR,
- Lancement de nouveaux produits ou services de la CMAR en direction de ses différents publics,
- Journées Portes Ouvertes,
- Anniversaires de la CMAR,
- Inaugurations de nouveaux Bâtiments,
- Animation pour action dans Semaine Nationale de l'Artisanat,
- Animation pour action dans Semaine du Développement Durable,
- Des actions avec des Partenaires du secteur des Métiers,
- Des actions avec les Organisations Professionnelles du secteur des métiers,
- Salons de l'Artisanat,
- Vœux du Président et des élus de la CMAR.
- Remise de médailles à des artisans, ou à des élus de la CMAR, ou à des agents de la CMAR,
- Départs à la retraite d'élus ou d'agents de la CMAR,
- etc.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Martinique est parfois amenée à organiser des actions, des manifestations, pour lesquelles elle a besoin d'un animateur professionnel.

Aussi, pour l'animation de certaines de ces activités évènementielles, la CMA ont besoin d'un prestataire animateur expérimenté :

- Il pourra être demandé aux Prestataires retenus de venir en appui et d'apporter des conseils et préconisations à la CMAR, de tout mettre en œuvre pour faire des propositions complémentaires sur l'animation globale ou les animations annexes d'une manifestation pour que les animations et la qualité des manifestations publiques de la CMA soient optimales ;
- Pour certaines manifestations, il est attendu que le titulaire puisse intervenir en amont pour contribuer à bâtir le contenu du programme avec la CMA. Dans ce cas, il peut être amené à proposer des thématiques ainsi que des intervenants. Il peut également prendre en charge l'animation de certaines séquences ou assurer des synthèses des interventions ;
- Il pourra être demandé au Prestataire d'animer la totalité de chaque manifestation, et de ses composantes diverses en cas de besoin ;
- Il pourra être demandé au Prestataire retenu de faire le nécessaire pour prévoir, selon les cas, l'assistance technique et la fourniture de matériel technologique nécessaire à réaliser des manifestations de qualité, performantes, affichant une certaine modernité :
 - Matériel de sonorisation, écran géant d'extérieur, ou écran géant d'intérieur, vidéo jockey, lasers, lumières et éclairages divers, décoration de la scène ou de l'espace en adéquation avec un thème précis, etc...
 - La réalisation de la scénographie ;
 - La prescription d'animations ;
 - De s'entourer d'un DJ efficace pour l'animation musicale, ou d'un vidéo Jockey.

- Il pourra être demandé au prestataire, dans le cadre de l'organisation de certaines manifestations, qu'il rencontre ou qu'il contacte, en vue d'harmonisation, le prestataire réalisant les buffets d'une manifestation ou d'autres partenaires concernés par l'action.
- Sont exclus de cette prestation les conceptions graphique et impressions, en cas de besoin, celles-ci devront être réalisé par le prestataire infographie retenu dans un second marché.
- Il sera demandé au prestataire de fournir au responsable de la communication et au Secrétaire Général de la CMAR :
 - systématiquement un CD (ou une clé USB) avec les photos de la manifestation, au plus tard le lendemain de la manifestation,
 - ainsi qu'un film sur DVD de l'enregistrement filmé de la manifestation pour les manifestations le permettant, + un lien internet.

4 – 2 Lot 2 "Photographie"

Il est demandé au titulaire d'assurer les prises de vues pour les opérations sollicitées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - *en intérieur ou en « extérieur »* -, ou dans tout autre lieu au sein de la Région.

Exemple :

- portraits
- reportages

Il sera demandé au prestataire de fournir au responsable de la communication et au Secrétaire Général de la CMAR :

- Systématiquement par mail, clé USB ou "WE TRANSFER" les photos réalisées au format sollicité, au plus tard le lendemain matin (avant 12 h) de la prise de vues,
- Puis un CD gravé/clé USB avec les photos dans un 2^{ème} temps,
- Chaque photographie sera nommée afin de faciliter le travail du Directeur de la Communication,
- Systématiquement le prestataire fera signer à la personne photographiée une "Autorisation de prise de vue" pour la publication de ladite photo, et remettra le document à la CMA (le lendemain de la prise de vue avant 12 h).

CCTP accepté Le
Signature

Cachet